Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/09/2025 - 3995 - 2011 B 00230 - 532 728 433 - ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

LECUSSAN
expertise et conseil

Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Abelia Services à Domicile

ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

60 RUE EMILE ZOLA
81100 CASTRES

SIREN : 532.728.433

Statut juridique : SARL

N° TVA : FR22532728433

CABINET LECUSSAN

SAS au capital de 100000 Euros - SIREN : 312731748
12 BD DE JOFFRERY, 31600 MURET
Tél : 0561513300 - https://www.lecussan.net

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	**3**
Bilan	**4**
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	**7**
Compte de résultat	8
Détails des comptes	**10**
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	15
Dossier de gestion	**19**
Soldes intermédiaires de gestion	20
Soldes intermédiaires de gestion détaillés	21
Annexe	**24**
Préambule	25
Principes et méthodes comptables	26
Postes du bilan et du compte de résultat	29
Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance	34
Opérations et engagements hors bilan	35
Informations relatives à l'effectif	36
Abelia maintien a domicile is normal 2024	**37**
Liasse fiscale	**66**

Attestation de présentation des comptes

Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de ABELIA MAINTIEN A DOMICILE relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 747 528,65 €
- Chiffre d'affaires : 1 577 082,05 €
- Résultat net comptable : 83 627,53 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MURET le 31/07/2025.

Jean-Marc LECUSSAN,
Expert-comptable

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simi...	3 433	3 433				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	39 822	17 772	22 050	26 595	-4 545	-17
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	100 000		100 000	100 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 300		1 300	1 300		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**144 555**	**21 205**	**123 350**	**127 895**	**-4 545**	**-4**
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	222 639		222 639	213 392	9 247	4
Autres créances	25 411		25 411	27 916	-2 505	-9
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	375 462		375 462	240 708	134 754	56
Charges constatées d'avance	668		668		668	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**624 179**		**624 179**	**482 016**	**142 163**	**29**
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**768 734**	**21 205**	**747 529**	**609 911**	**137 618**	**23**

Bilan passif

Postes	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
Capital	7 500	7 500		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves				
Report à nouveau	332 447	275 787	56 660	21
Résultat de l'exercice	83 628	56 660	26 967	48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**423 574**	**339 947**	**83 628**	**25**
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68 225	31 318	36 906	118
Emprunts et dettes financières diverses	7 904	7 687	216	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 250	11 893	6 356	53
Dettes fiscales et sociales	228 533	219 065	9 468	4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 044		1 044	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	**323 954**	**269 964**	**53 991**	**20**
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**747 529**	**609 911**	**137 618**	**23**

Détails des comptes

Bilan actif détaillé

Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simi...	3 433	3 433				
20500000 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENC...	3 433		3 433	3 433		
28050000 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENC...		3 433	-3 433	-3 433		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	39 822	17 772	22 050	26 595	-4 545	-17
21820000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	22 883		22 883	22 883		
21830000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	13 380		13 380	11 374	2 007	18
21840000 - MOBILIER	3 559		3 559	3 559		
28182000 - AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		5 818	-5 818	-1 241	-4 577	-369
28183000 - AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQU		8 736	-8 736	-7 032	-1 704	-24
28184000 - AMORT.MOBILIER		3 218	-3 218	-2 946	-272	-9
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	100 000		100 000	100 000		
26100000 - TITRES DE PARTICIPATION	100 000		100 000	100 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres Immobilisations financières	1 300		1 300	1 300		
27500000 - DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	1 300		1 300	1 300		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**144 555**	**21 205**	**123 350**	**127 895**	**-4 545**	**-4**
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	222 639		222 639	213 392	9 247	4
41100000 - CLIENTS	222 639		222 639	213 392	9 247	4
Autres créances	25 411		25 411	27 916	-2 505	-9
40100000 - FOURNISSEURS	6 106		6 106	20 663	-14 556	-70

Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
42500000 - PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES	1 187		1 187	3 095	-1 907	-62
44210000 - PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	1 246		1 246		1 246	
44562400 - TVA DÉDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS (BIENS)	212		212	708	-496	-70
44564000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	4 587		4 587	1 433	3 154	220
44566000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	8 799		8 799	686	8 113	1k
44566100 - TVA DÉDUCTIBLE EXTRACOMMUNAUTAIRE	7		7		7	
44566200 - TVA DÉDUCTIBLE INTRACOMMUNAUTAIRE À 20%				106	-106	-100
44567000 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER	254		254		254	
44586000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FACTURES NON ...	1 225		1 225	1 225		
46700000 - DIVERS COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR ...	1 786		1 786		1 786	
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	375 462		375 462	240 708	134 754	56
51210010 - CAISSE D'ÉPARGNE PROFESSIONNELS - COMPTE COURA...	275 462		275 462	240 708	34 754	14
58000000 - VIREMENTS INTERNES	100 000		100 000		100 000	
Charges constatées d'avance	668		668		668	
48600000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	668		668		668	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**624 179**		**624 179**	**482 016**	**142 163**	**29**
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**768 734**	**21 205**	**747 529**	**609 911**	**137 618**	**23**

Bilan passif détaillé

Postes	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
Capital	7 500	7 500		
101300000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELÉ, VERSÉ	7 500	7 500		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves				
Report à nouveau	332 447	275 787	56 660	21
110000000 - REPORT À NOUVEAU - SOLDE CRÉDITEUR	332 447	275 787	56 660	21
Résultat de l'exercice	83 628	56 660	26 967	48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**423 574**	**339 947**	**83 628**	**26**
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68 225	31 318	36 906	118
164720000 - EMPRUNT 60 000 382033	18 225	31 318	-13 094	-42
512100400 - COMPTE CAT 45634	25 000		25 000	
512100500 - COMPTE CAT 1327959	25 000		25 000	
Emprunts et dettes financières diverses	7 904	7 687	216	3
455000001 - C/C HERNANDEZ	7 904	7 687	216	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 250	11 893	6 356	53
401000000 - FOURNISSEURS	18 250	11 893	6 356	53
Dettes fiscales et sociales	228 533	219 065	9 468	4
421999000 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	25 472	43 463	-17 991	-41
427000000 - SAISIE ARRET	285		285	
428200000 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	103 545	88 759	14 786	17
431000000 - URSSAF DE MIDI PYRÉNÉES (737000000161710448)	16 413	16 479	-67	-0
437080000 - DÉVELOPPEMENT DU PARITARISME - OPCO	662		662	
437200000 - MALAKOFF MEDERIC (RETRAITE)	3 951	3 245	707	22
437500000 - MUTUELLE PREVIFRANCE (532724433)	1 357	183	1 174	641
438200000 - CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	12 285	10 088	2 197	22

Postes	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
438600000 - URSSAF - RÉGUL ÉCHÉANCIER	13 515	13 515		
442100000 - PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE		347	-347	-100
444000000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	9 114	6 893	2 221	32
445100000 - TVA DUE EXTRACOMMUNAUTAIRE	7		7	
445200000 - TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE À 20%		106	-106	-100
445510000 - TVA À DÉCAISSER		3 664	-3 664	-100
445714000 - TVA COLL. 10%	2 533	1 837	696	38
445715000 - TVA COLL. 5.5%	15 583	9 916	5 667	57
445718000 - TVA COLL. 20%	106	80	26	33
445740000 - TVA COLLECTÉE SUR ENCAISSEMENTS	40		40	
445800000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES À RÉGULARISER OU EN ATTENTE		1 305	-1 305	-100
448600000 - TAPP / CFP / CUFPA	19 877	19 025	852	4
448633000 - OPCO ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (532724433)	3 787		3 787	
448635000 - CAP - CVAE		160	-160	-100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 044		1 044	
478164000 - COMPTE TRANSITOIRE D'EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 044		1 044	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	**323 954**	**269 964**	**53 991**	**20**
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**747 529**	**609 911**	**137 618**	**23**

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Postes	2024	Rép. (%)	2023	Rép. (%)	Variation (€)	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 677 082**	**100**	**1 289 105**	**100**	**287 977**	**22**
VENTES DE MARCHANDISES						
+ Ventes de marchandises	160 361	10	122 953	10	37 408	30
- Coûts d'achat des marchandises vendues	4 107	0	67 500	5	-63 392	-94
MARGE COMMERCIALE	**156 254**	**97**	**55 453**	**45**	**100 800**	**182**
PRODUCTION						
+ Production vendue	1 416 721	100	1 166 152	100	250 570	21
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 416 721**	**90**	**1 166 152**	**90**	**250 570**	**21**
- MP, approvisionnements consommés	103 645	7			103 645	
- Sous traitance directe	1 118	0			1 118	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**1 311 958**	**93**	**1 166 152**	**100**	**145 807**	**13**
MARGE TOTALE	**1 468 212**	**93**	**1 221 605**	**95**	**246 607**	**20**
- Autres achats	26 392	2	14 340	1	12 052	84
- Charges externes	105 268	7	139 931	11	-34 663	-25
VALEUR AJOUTÉE	**1 336 551**	**85**	**1 067 334**	**83**	**269 218**	**25**
+ Subventions d'exploitation	1 667	0	3 000	0	-1 333	-44
- Impôts, taxes, et versements assimilés	24 580	2	20 293	2	4 287	21
- Salaires et traitements	1 201 612	76	983 439	76	218 173	22
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**112 026**	**7**	**66 601**	**5**	**45 425**	**68**
+ Autres produits de gestion courante	5		33		-28	-86
+ Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			2 810	0	-2 810	-100
- Dotations aux amortissements et aux provisions	6 552	0	5 671	0	881	16
- Autres charges de gestion courante	9		72	0	-63	-88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**105 470**	**7**	**63 700**	**5**	**41 769**	**66**
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers	588	0			588	
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières	220	0	321	0	-102	-32
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**105 838**	**7**	**63 379**	**5**	**42 459**	**67**
+ Produits exceptionnels			7 800	1	-7 800	-100
- Charges exceptionnelles			1 425	0	-1 425	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			**6 375**	**0**	**-6 375**	**-100**
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	22 210	1	13 094	1	9 116	70
RÉSULTAT NET	**83 628**	**5**	**56 660**	**4**	**26 967**	**48**

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

Postes	2024	Rép. (%)	2023	Rép. (%)	Variation (€)	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 577 082**	**100**	**1 289 105**	**100**	**287 977**	**22**
VENTES DE MARCHANDISES						
+ Ventes de marchandises	160 361	10	122 953	10	37 408	30
707000 - VENTES DE MARCHANDISES	152	0			152	
707100 - PORTAGE 5.5%	98 151	6	73 244	6	24 907	34
707200 - PORTAGE 10%	62 057	4	49 709	4	12 348	25
- Coûts d'achat des marchandises vendues	4 107	0	67 500	5	-63 392	-94
607000 - ACHATS DE MARCHANDISES	955	0			955	
607055 - ACHATS MARCHANDISES 5.5%	3 152	0	67 500	5	-64 347	-95
MARGE COMMERCIALE	**156 254**	**97**	**55 453**	**45**	**100 800**	**182**
PRODUCTION						
+ Production vendue	1 416 721	100	1 166 152	100	250 570	21
706100 - PRESTATIONS 20%	4 807	0	4 593	0	214	5
706200 - PRESTATIONS 5.5%	1 326 822	94	1 084 392	93	242 430	22
706300 - PRESTATIONS 10%	85 092	6	77 166	7	7 926	10
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 416 721**	**90**	**1 166 152**	**90**	**250 570**	**21**
- MP, approvisionnements consommés	103 645	7			103 645	
601000 - ACHATS STOCKÉS - MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNITURES	103 645	7			103 645	
- Sous traitance directe	1 118	0			1 118	
604000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	1 118	0			1 118	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**1 311 958**	**93**	**1 166 152**	**100**	**145 807**	**13**
MARGE TOTALE	**1 468 212**	**93**	**1 221 605**	**95**	**246 607**	**20**
- Autres achats	26 392	2	14 340	1	12 052	84
606110 - ELECTRICITE TX NORMAL	2 101	0	1 588	0	514	32
606140 - FOURNITURES CARBURANT	1 826	0	2 996	0	-1 170	-39
606141 - RECHARGE ÉLECTRICITÉ VOITURE	615	0	277	0	338	122
606300 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	20 000	1	8 223	1	11 778	143
606310 - VETEMENTS DE TRAVAILLE	548	0	13		535	4k
606400 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 217	0	1 244	0	-27	-2
606800 - AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	85	0			85	
- Charges externes	105 268	7	139 931	11	-34 663	-25
613000 - LOCATIONS	176	0			176	
613200 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	8 230	1	8 715	1	-485	-6
613500 - LOCATIONS MOBILIÈRES	2 604	0	53		2 550	5k
613510 - LOCATIONS DE MATÉRIEL TECHNIQUE	496	0	384	0	113	29
613520 - LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	12 236	1	9 877	1	2 359	24
613530 - LOCATIONS DE MATÉRIEL DE BUREAU	2 604	0	1 155	0	1 449	125
614000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	112	0	134	0	-22	-16
615500 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	231	0			231	
615520 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE TRANSPORT	15		3 432	0	-3 417	-100
615600 - MAINTENANCE	8 416	1	4 923	0	3 494	71

Postes	2024	Rép. (%)	2023	Rép. (%)	Variation (€)	(%)
616000 - PRIMES D'ASSURANCES			2 256	0	-2 256	-100
616100 - MULTIRISQUES	6 570	0	3 288	0	3 282	100
616101 - ASSURANCE PRET	263	0	263	0		
616300 - ASSURANCE-TRANSPORT	34		750	0	-716	-95
622600 - HONORAIRES	9 300	1	7 945	1	1 355	17
622700 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	103	0	43		61	142
622800 - DIVERS			250	0	-250	-100
623100 - ANNONCES ET INSERTIONS	125	0	1 878	0	-1 753	-93
623400 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	31 643	2	5 797	0	25 846	446
623800 - DIVERS - POURBOIRES, DON COURANT	800	0			800	
624100 - TRANSPORTS SUR ACHATS	75				75	
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	427	0	57 125	4	-56 698	-99
625300 - FORFAIT KILOMÉTRIQUES			8 013	1	-8 013	-100
625700 - RÉCEPTIONS	7 989	1	14 383	1	-6 394	-44
626000 - FRAIS POSTAUX	709	0	1 801	0	-1 092	-61
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	7 707	0	2 075	0	5 632	271
626200 - TÉLÉPHONE ET INTERNET	534	0			534	
627300 - FRAIS CRCESU			231	0	-231	-100
627800 - AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVI...	2 637	0	2 509	0	128	5
628110 - COTISATIONS PROFESSIONNELLES			801	0	-801	-100
628400 - FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL	337	0			337	
628800 - AUTRES CHARGES EXTÉRIEURES DIVERSES	896	0	1 852	0	-955	-52
VALEUR AJOUTÉE	**1 336 551**	**85**	**1 067 334**	**83**	**269 218**	**25**
+ Subventions d'exploitation	1 667	0	3 000	0	-1 333	-44
740000 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 667	0	3 000	0	-1 333	-44
- Impôts, taxes, et versements assimilés	24 580	2	20 293	2	4 287	21
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	4 703	0	5 143	0	-440	-9
631300 - PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESSI...	3 192	0	12 823	1	-9 631	-75
633300 - FORMATION CONTINUE CDI	14 098	1			14 098	
633500 - TAXE D'APPRENTISSAGE LIBÉRATOIRE / MAJO	852	0	458	0	394	86
635110 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	1 735	0	1 869	0	-134	-7
- Salaires et traitements	1 201 612	76	983 439	76	218 173	22
641100 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	996 430	63	818 267	63	178 163	22
641150 - REMUNERATIION GERANT	53 368	3	53 500	4	-132	-0
641151 - CHARGES SOCIALES GERANT	28 570	2	28 171	2	399	1
641200 - CONGÉS PAYÉS	-43 353	-3	906	0	-44 259	-5k
641300 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	8 473	1			8 473	
641400 - INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	67 795	4	5 404	0	62 391	1k
641430 - INDEMNITÉ DE RUPTURE CONVENTIONNELLE	293	0			293	
645100 - COTISATIONS À L'URSSAF	66 380	4	57 489	4	8 891	15
645200 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	6 336	0	4 096	0	2 240	55
645300 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 049	1	7 696	1	353	5
645500 - CONGES PAYES	2 197	0	1 600	0	597	37
645800 - COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	947	0			947	
647500 - MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 980	0	4 697	0	1 283	27
647800 - STAGES FORMATION PERFECTIONNEMENT			1 614	0	-1 614	-100

Postes	2024	Rép. (%)	2023	Rép. (%)	Variation (€)	(%)
648000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	146	0			146	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**112 026**	**7**	**66 601**	**5**	**45 425**	**68**
+ Autres produits de gestion courante	5		33		-28	-86
758000 - INDEMNITÉS ET AUTRES PRODUITS (ANCIENNEMENT PRODUI...	5		33		-28	-86
+ Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			2 810	0	-2 810	-100
791000 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION			2 810	0	-2 810	-100
- Dotations aux amortissements et aux provisions	6 552	0	5 671	0	881	16
681120 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 552	0	5 671	0	881	16
- Autres charges de gestion courante	9		72	0	-63	-88
656000 - PERTES DE CHANGE SUR CRÉANCES ET DETTES COMMERCIA...	1				1	
658000 - PÉNALITÉS ET AUTRES CHARGES (ANCIENNEMENT CHARGES ...	8		72	0	-65	-89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**105 470**	**7**	**63 700**	**5**	**41 769**	**66**
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers	588	0			588	
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	588	0			588	
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières	220	0	321	0	-102	-32
661160 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	220	0	321	0	-102	-32
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**105 838**	**7**	**63 379**	**5**	**42 459**	**67**
+ Produits exceptionnels			7 800	1	-7 800	-100
775200 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			7 800	1	-7 800	-100
- Charges exceptionnelles			1 425	0	-1 425	-100
675200 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 425	0	-1 425	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			**6 375**	**0**	**-6 375**	**-100**
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	22 210	1	13 094	1	9 116	70
695000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	22 210	1	13 094	1	9 116	70
RÉSULTAT NET	**83 628**	**5**	**56 660**	**4**	**26 967**	**48**

Annexe

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **747 528,65 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **83 627,53 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les *écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.*

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :
La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	3 433			3 433
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres immobilisations corporelles	37 815	2 007		39 822
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	100 000			100 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 300			1 300

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	3 433			3 433
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres	11 220	6 552		17 772
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 300	1 300		
Clients douteux				
Autres créances clients	222 639	222 639		
Personnel et comptes rattachés	1 187	1 187		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	15 085	15 085		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	9 139	9 139		
Charges constatées d'avance	668	668		
TOTAL	**250 017**	**250 017**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	668	
TOTAL	**668**	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	*Valeur nominale*
Titres en début d'exercice	7 500	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	7 500	

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	7 500				7 500
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	275 787			56 660	332 447
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	56 660	83 628		-56 660	83 628
TOTAL	**339 947**	**83 628**			**423 574**

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	68 225	62 153	6 116	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 250	18 250		
Personnel et comptes rattachés	129 301	129 301		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	48 183	48 183		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	9 114	9 114		
TVA	18 270	18 270		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 664	23 664		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	7 904	7 904		
Autres dettes	1 044	1 044		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**323 954**	**317 883**	**6 116**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 094			
Montant des emprunts et dettes contracté...	7 904			

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Rémunération au titre des fonctions

Nature de la rémunération	Exercice N	Exercice N-1
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles		
Valorisation des options attribués au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement		

Opérations et engagements hors bilan

Crédit bail

Rubriques	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements – De l'exercice	Dotations aux amortissements – Cumulés	Valeur nette
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'Etat

ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 31/07/2025

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

									Exercice N clos le 31/12/2024	N-1
				Brut		Amortissements, provisions			Net	Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	0					0	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0			0	
		Frais de développement	CX	0	CQ	0			0	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 433	AG	3 433			0	
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0			0	
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0			0	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0			0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0			0	
		Constructions	AP	0	AQ	0			0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0			0	
		Autres immos corporelles	AT	39 822	AU	17 772			22 050	26 595
		Immos en cours	AV	0	AW	0			0	
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0			0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0			0	
		Autres participations	CU	100 000	CV	0			100 000	100 000
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0			0	
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0			0	
		Prêts	BF	0	BG	0			0	
		Autres immobilisations financières	BH	1 300	BI	0			1 300	1 300
		Total (II)	BJ	144 555	BK	21 205			123 350	127 895
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0			0	
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0			0	
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0			0	
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0			0	
		Marchandises	BT	0	BU	0			0	
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0			0	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	222 639	BY	0			222 639	213 392
		Autres créances (3)	BZ	25 411	CA	0			25 411	28 229
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0			0	
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0			0	
		Disponibilités	CF	375 462	CG	0			375 462	240 708
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	668	CI	0			668	
		Total (III)	CJ	624 179	CK	0			624 179	482 329
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	0					0	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0					0	
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN	0					0	
		Total général (I à VI)	CO	768 734	1A	21 205			747 529	610 224

(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	1 300	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0		créances	0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 7 500)			DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0	
	Réserve légale (3)			DD	0	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)	DG	0	
	Report à nouveau			DH	332 447	275 787
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	83 628	56 281
	Subventions d'investissement			DJ	0	
	Provisions réglementées			DK	0	
	TOTAL (I)			DL	423 574	339 568
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	
	Avances conditionnées			DN	0	
	TOTAL (II)			DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ	0	
	TOTAL (III)			DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	
	Autres emprunts obligataires			DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	68 225	31 318
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	7 904	7 651
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	18 250	16 015
	Dettes fiscales et sociales			DY	228 533	215 672
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	
	Autres dettes			EA	1 044	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	
	TOTAL (IV)			EC	323 954	270 656
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	747 529	610 224

RENVOIS						
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	
		- Écart de réévaluation libre		1D	0	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	317 883	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	50 000	

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations: Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	0	D8	0	D9	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	3 433	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains				KG	0	KH	0	KI	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	0	KW	0	KX	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport				KY	22 883	KZ	0	LA	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 932	LC	0	LD	2 007
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers				LE	0	LF	0	LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH	0	LI	0	LJ	0
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK	0	LL	0	LM	0
CORPORELLES			TOTAL III		LN	37 815	LO	0	LP	2 007
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	0	8M	0	8T	0
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	100 000	8V	0	8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P	0	1R	0	1S	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 300	1U	0	1V	0
FINANCIÈRES			TOTAL IV		LQ	101 300	LR	0	LS	0
			Total général (I + II + III + IV)		ØG	142 548	ØH	0	ØJ	2 007

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions: Par virement de poste à poste		Diminutions: Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	3 433	1X	0
CORPORELLES	Terrains		IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	0	MD	0	ME	0	MF	0
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS	0	MG	0	MH	0	MI	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers		IU	0	MM	0	MN	0	MO	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport		IV	0	MP	0	MQ	22 883	MR	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel bureau et informatique, mobilier		IW	0	MS	0	MT	16 939	MU	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers		IX	0	MV	0	MW	0	MX	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
CORPORELLES		TOTAL III	IY	0	NG	0	NH	39 822	NI	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
FINANCIÈRES	Autres participations		I0	0	ØX	0	ØY	100 000	ØZ	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	0	2E	0	2F	1 300	2G	0
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	101 300	2H	0
		Total général (I + II + III + IV)	I4	0	ØK	0	ØL	144 555	ØM	0

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial		RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 433	PF	0	PG	0	PH	3 433
TOTAL I		RK	3 433	RM	0	RN	0	RO	3 433
Terrains		PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport	QH	1 241	QI	4 577	QJ	0	QK	5 818
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 978	QM	1 976	QN	0	QO	11 954
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	11 220	QV	6 552	QW	0	QX	17 772
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	14 653	ØP	6 552	ØQ	0	ØR	21 205

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	0

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	0	0	Z9	0	Z8	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	SP	0	SR	0

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	3	Montant à la fin de l'exercice	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
			1	2	3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	0	UM 0	UN 0
	Prêts (1) (2)	UP	0	UR 0	US 0
	Autres immobilisations financières	UT	1 300	UV 1 300	UW 0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	0	0	0
	Autres créances clients	UX	222 639	222 639	0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie — (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO 0)	Z1	0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 187	1 187	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0	0	0
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	0	0	0
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 085	15 085	0
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0	0	0
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	0	0	0
	Groupe et associés (2)	VC	0	0	0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 139	9 139	0
Charges constatées d'avance		VS	668	668	0
	TOTAUX	VT	250 017	VU 250 017	VV 0
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	0		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	0		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	0		

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	50 000	50 000	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	VH	18 225	12 153	6 116	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 250	18 250	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	129 301	129 301	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	48 183	48 183	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 114	9 114	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 270	18 270	0	0
	Obligations cautionnées	VX	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	23 664	23 664	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0	0	0
Groupe et associés (2)		VI	7 904	7 904	0	0
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 044	1 044	0	0
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0	0	0
Produits constatés d'avance		8L	0	0	0	0
TOTAUX		VY	323 954	VZ 317 883	6 116	0

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	7 904
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13 094			

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE	Formulaire déposé au titre de l'IR	ET		Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS — Exercice N clos le 31/12/2024

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	83 628
Charges non admises en déduction du résultat fiscal							Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés	WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							I7	22 210
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
				- imposées au taux de 0%				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	105 838

II - DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.			WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.			WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
		- imposées au taux de 0 %	WH	
		- imposées au taux de 19 %	WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation 2A)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX	

Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	
	Majoration d'amortissement										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH				)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD						
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2	
										TOTAL II	XH	

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	105 838	
	Déficit (II-I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	105 838	XO

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	115 830

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS				
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	275 787		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	56 660		Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	332 447
Total I	ØF	332 447			**Total II**	ZH	332 447

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	) YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT	1 118	
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	) XQ	26 457	19 958
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	9 403	8 238
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	) ST	95 801	126 435
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052			ZJ	132 779	154 631
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	1 735	1 869
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	) 9Z	22 845	18 424
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052			YX	24 580	20 293
TVA	Montant de la TVA collectée			YY	94 052	74 798
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	20 942	13 046
DIVERS	Montant brut des salaires			ØZ	1 154 930	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur				RH	

RÉGIME DE GROUPE*								
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A		
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)		B	
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			C

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre ☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABELIA MAINTIEN A DOMICILE	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 577 082
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
Total 1		OX	1 577 082
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 667
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
Total 2		OM	1 671
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	135 262
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	78 923
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	26 345
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	240 539
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	1 338 214
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 338 214
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 577 082
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY - GZ du 01/01/2024	au	31/12/2024
Date de cessation		HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	7 500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	7 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom de famille Jean-François Hernandez

Nom d'usage Hernandez % de détention 93.33 Nb de parts ou actions 7 000

Naissance : Date ..... N° Département 81 Commune CASTRES Pays FRANCE

Adresse :

60 RUE EMILE ZOLA
81100 CASTRES
FRANCE

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)
cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 **au** 31/12/2024 **ou Année :** 2024	
Dénomination de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE	**Néant** [X]
SIREN de l'entreprise : SIREN : 532728433	**PME au sens communautaire** [ ]
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	[ ]
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d' organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (CASTRES)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	8106500513618810A0202552
Invariant du local	810650051361
Adresse du local	Lot 1 - Bâtiment B, étage 00, entrée 01 0062 RUE EMILE ZOLA 81100 CASTRES
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	CURVALE JACQUES
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	8 715
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Multirisques	01/11/2024	30/09/2025	668		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
60 RUE EMILE ZOLA 81100 CASTRES FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B — ACTIVITÉ

Activités exercées	8810A - Aide à domicile	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	63 338	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐

Bénéfice ou déficit exonéré — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐

Comptable : ☐ Salarié ?

SAS CABINET LECUSSAN
12 BD DE JOFFRERY
31600 MURET
Tél: 0561513300
FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	☐

G — RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		*d*	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		*j*	
Montant des revenus répartis		*Total (a à h)*	

H — RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
MME Hernandez Sandrine CHEMIN DE LA CATALANIE 81260 BRASSAC FRANCE	500						

I — DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	1 154 930
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K — OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Liasse fiscale

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

						Exercice N clos le 31/12/2024	N-1
			Brut		Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)		AA	0			0	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	
	Frais de développement	CX	0	CQ	0	0	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 433	AG	3 433	0	
	Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	
	autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	
	Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0	
	Constructions	AP	0	AQ	0	0	
	Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	0	
	Autres immos corporelles	AT	39 822	AU	17 772	22 050	26 595
	Immos en cours	AV	0	AW	0	0	
	Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0	
	Autres participations	CU	100 000	CV	0	100 000	100 000
	Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	
	Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0	
	Prêts	BF	0	BG	0	0	
	Autres immobilisations financières	BH	1 300	BI	0	1 300	1 300
	Total (II)	BJ	144 555	BK	21 205	123 350	127 895
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	
	En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	
	En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	
	Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	
	Marchandises	BT	0	BU	0	0	
	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	222 639	BY	0	222 639	213 392
	Autres créances (3)	BZ	25 411	CA	0	25 411	28 229
	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0	
	Disponibilités	CF	375 462	CG	0	375 462	240 708
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	668	CI	0	668	
	Total (III)	CJ	624 179	CK	0	624 179	482 329
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	0			0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0			0	
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN	0			0	
	Total général (I à VI)	CO	768 734	1A	21 205	747 529	610 224

(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an		CP	1 300	(3) à + d'1 an	CR 0
Clause de réserve de propriété - immob.	0			stocks	0	créances	0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 7 500)			DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0	
	Réserve légale (3)			DD	0	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)	DG	0	
	Report à nouveau			DH	332 447	275 787
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	83 628	56 281
	Subventions d'investissement			DJ	0	
	Provisions réglementées			DK	0	
	TOTAL (I)			DL	423 574	339 568
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	
	Avances conditionnées			DN	0	
	TOTAL (II)			DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ	0	
	TOTAL (III)			DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	
	Autres emprunts obligataires			DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	68 225	31 318
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	7 904	7 651
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	18 250	16 015
	Dettes fiscales et sociales			DY	228 533	215 672
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	
	Autres dettes			EA	1 044	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	
	TOTAL (IV)			EC	323 954	270 656
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	747 529	610 224

RENVOIS						
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	
		- Écart de réévaluation libre		1D	0	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	317 883	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	50 000	

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

	CADRE A - IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ	0	D8	0	D9	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	3 433	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains		KG	0	KH	0	KI	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	dont composants M1 : 0	KJ	0	KK	0	KL	0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	dont composants M1 : 0	KM	0	KN	0	KO	0
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2 : 0	KP	0	KQ	0	KR	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3 : 0	KS	0	KT	0	KU	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers		KV	0	KW	0	KX	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport		KY	22 883	KZ	0	LA	0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	14 932	LC	0	LD	2 007
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers		LE	0	LF	0	LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	0	LI	0	LJ	0
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	0	LL	0	LM	0
CORPORELLES	TOTAL III		LN	37 815	LO	0	LP	2 007
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	0	8M	0	8T	0
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	100 000	8V	0	8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	0	1R	0	1S	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 300	1U	0	1V	0
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	101 300	LR	0	LS	0
	Total général (I + II + III + IV)		ØG	142 548	ØH	0	ØJ	2 007

	CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	3 433	1X	0	
CORPORELLES	Terrains	IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport	IV	0	MP	0	MQ	22 883	MR	0	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel bureau et informatique, mobilier	IW	0	MS	0	MT	16 939	MU	0	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers	IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	0	ND	0	NE	0	NF	0	
CORPORELLES	TOTAL III	IY	0	NG	0	NH	39 822	NI	0	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0	
FINANCIÈRES	Autres participations	I0	0	ØX	0	ØY	100 000	ØZ	0	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	0	2B	0	2C	0	2D	0	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	0	2E	0	2F	1 300	2G	0	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	101 300	2H	0	
	Total général (I + II + III + IV)	I4	0	ØK	0	ØL	144 555	ØM	0	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 *bis*-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial		RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 433	PF	0	PG	0	PH	3 433
TOTAL I		RK	3 433	RM	0	RN	0	RO	3 433
Terrains		PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport	QH	1 241	QI	4 577	QJ	0	QK	5 818
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 978	QM	1 976	QN	0	QO	11 954
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	11 220	QV	6 552	QW	0	QX	17 772
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	14 653	ØP	6 552	ØQ	0	ØR	21 205

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	0

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	0	0	Z9	0	Z8	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	SP	0	SR	0

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	0	UM	0	UN	0
	Prêts (1) (2)			UP	0	UR	0	US	0
	Autres immobilisations financières			UT	1 300	UV	1 300	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	0		0		0
	Autres créances clients			UX	222 639		222 639		0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO 0	Z1	0		0		0
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 187		1 187		0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	0		0		0
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	0		0		0
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15 085		15 085		0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	0		0		0
		Divers		VP	0		0		0
	Groupe et associés (2)			VC	0		0		0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	9 139		9 139		0
Charges constatées d'avance				VS	668		668		0
			TOTAUX	VT	250 017	VU	250 017	VV	0

RENVOIS					
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	0	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	0	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	0	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
			1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0		0		0		0	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0		0		0		0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	50 000		50 000		0		0	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	18 225		12 153		6 116		0	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 250		18 250		0		0	
Personnel et comptes rattachés		8C	129 301		129 301		0		0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	48 183		48 183		0		0	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 114		9 114		0		0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 270		18 270		0		0	
	Obligations cautionnées	VX	0		0		0		0	
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	23 664		23 664		0		0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0		0		0		0	
Groupe et associés (2)		VI	7 904		7 904		0		0	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 044		1 044		0		0	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0		0		0		0	
Produits constatés d'avance		8L	0		0		0		0	
	TOTAUX	VY	323 954	VZ	317 883		6 116		0	

RENVOIS							
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	7 904
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13 094				

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS

Exercice N clos le 31/12/2024

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	83 628
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							I7	22 210
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
	TOTAL I							WR	105 838

II - DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A		)			XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	
	Majoration d'amortissement							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	105 838	
	Déficit (II-I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	105 838	XO

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

PROJET

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	115 830

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS				
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	275 787		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	56 660		Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	332 447
Total I	ØF	332 447			**Total II**	ZH	332 447

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance		YT	1 118	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ	26 457	19 958
	Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	9 403	8 238
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	95 801	126 435
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052		ZJ	132 779	154 631
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	1 735	1 869
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)		9Z	22 845	18 424
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052		YX	24 580	20 293
TVA	Montant de la TVA collectée		YY	94 052	74 798
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	20 942	13 046
DIVERS	Montant brut des salaires		ØZ	1 154 930	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition		ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé XP	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur		RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A	B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

PROJET

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABELIA MAINTIEN A DOMICILE	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

PROJET

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024	Données en nombre de mois : 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 577 082
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
Total 1		OX	1 577 082
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 667
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
Total 2		OM	1 671
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	135 262
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	78 923
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	26 345
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	240 539
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	1 338 214
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 338 214
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 577 082
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY - GZ du 01/01/2024	au	31/12/2024
Date de cessation		HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2058-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	7 500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	7 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom de famille Jean-François Hernandez

Nom d'usage Hernandez % de détention 93.33 Nb de parts ou actions 7 000

Naissance : Date ..... N° Département 81 Commune CASTRES Pays FRANCE

Adresse :

60 RUE EMILE ZOLA
81100 CASTRES
FRANCE

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

PROJET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2025)
cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 **au** 31/12/2024 **ou Année :** 2024		
Dénomination de l'entreprise : ABELIA MAINTIEN A DOMICILE		**Néant** [X]
SIREN de l'entreprise : SIREN : 532728433	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (CASTRES)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	81065005136188l0A0202552	
Invariant du local	810650051361	
Adresse du local	Lot 1 - Bâtiment B, étage 00, entrée 01 0062 RUE EMILE ZOLA 81100 CASTRES	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	CURVALE	JACQUES
SIREN du propriétaire du local		
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local		8 715
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*		

PROJET

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Multirisques	01/11/2024	30/09/2025	668		

PROJET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABELIA MAINTIEN A DOMICILE - SIREN : 532728433	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
60 RUE EMILE ZOLA 81100 CASTRES FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B — ACTIVITÉ

Activités exercées	8810A - Aide à domicile	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	63 338	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%.	

F — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐

Comptable : ☐ Salarié ?

SAS CABINET LECUSSAN
12 BD DE JOFFRERY
31600 MURET
Tél: 0561513300
FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

LECUSSAN
expertise et conseil

CABINET LECUSSAN

SAS au capital de 100000 Euros - SIREN : 312731748

12 BD DE JOFFRERY, 31600 MURET

Tél : 0561513300 - https://www.lecussan.net

S.A.R.L. ABELIA Maintien à Domicile

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €

Siège social : 60 rue Émile Zola

SIRET : 532 728 433 00022 – Code APE : 8810 A

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 31 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 mai à 18 heures,

Les associés de la société **ABELIA Maintien à Domicile** se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Jean-François HERNANDEZ**, associé, possédant 95 parts sociales, entièrement libérées.

- **Madame Sandrine HERNANDEZ**, associée, possédant 5 parts sociales, entièrement libérées.

Soit au total 100 parts sociales sur 100, représentant l'intégralité du capital social. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

La séance est présidée par **Monsieur Jean-François HERNANDEZ**, gérant associé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Affectation du résultat.

4. Quitus à la gérance.

5. Questions diverses.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, arrêtés faisant apparaître un bénéfice de **83 628 €**, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit **83 628 €**, de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., les associés reconnaissent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION – Quitus à la gérance

L'Assemblée Générale donne à la gérance **quitus entier et sans réserve** pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés.

Fait à Castres, le 31 mai 2025

Les Gérants Associés :

Jean-François HERNANDEZ Sandrine HERNANDEZ